



JOURNAL MUNICIPAL

AVRIL 2011

LE PACOMIEN

VOLUME 16 NO 07



MESSAGE DU MAIRE

La Municipalité de Saint-Pacôme fêtera ses bénévoles le 28 avril prochain. Chaque organisme est invité à nommer son bénévole de l'année et parmi tous ces bénévoles, nous ferons un tirage pour déterminer le bénévole de l'année. Nous invitons les organismes à participer en grand nombre.

Le temps du grand ménage est arrivé et plusieurs d'entre vous nettoient leur terrain et les abords de la rue, et ceci est tout à votre honneur. Nous vous demandons de laisser le sable en monticule sur le bord de la rue et les employés municipaux se feront un plaisir de passer les ramasser. Ne jeter pas ses matières dans vos bacs, car ce n'est pas permis et de plus, ceci augmenterait le poids de nos déchets au site d'enfouissement. Il ne faudrait pas que les citoyennes et citoyens de Saint-Pacôme paient pour envoyer du sable au site d'enfouissement....

Le comité village en santé est à la recherche de nouveaux membres. Nous vous invitons à offrir de votre temps. Nous sommes présentement à la préparation du plan d'action pour répondre aux besoins que vous nous avez exprimés lors du sondage sur le renouvellement de la politique familiale et la politique municipalités amies des aînés.

Avec l'arrivée du printemps, nous tenons à vous rappeler qu'il est strictement interdit de faire le lavage de votre entrée à grande eau. Le pavage n'a pas besoin d'eau, et d'ailleurs, le faire avec l'eau de l'aqueduc, qui est traitée pour notre consommation est une dépense irréfléchie de nos ressources. Il ne faut pas oublier que des coûts sont reliés au traitement de notre eau, et que de plus, l'eau potable n'est pas aussi renouvelable que certaines personnes semblent le croire. Comme par les années passées, la période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h00 à 22h00, trois jours par semaine, selon votre numéro civique.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL LE MARDI 3 MAI 2011 À 20H00

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE POUR 2010 À 2013



Comité Village en santé

La Municipalité de Saint-Pacôme s'est dotée d'une première politique familiale en 2006. Celle-ci prenait échéance en décembre 2009.

Depuis le printemps dernier, le Comité village en santé s'affaire au renouvellement de cette politique qui a pour objectif d'accroître la qualité de vie des citoyens.

Une vaste consultation publique, sous forme de sondage, a permis au Comité d'amasser des données essentielles à la bonne réalisation du renouvellement de cette politique.

Ces données permettent actuellement au Comité d'identifier les besoins et priorités des familles pacômiennes pour la politique familiale 2010-2013.

Les étapes à venir...

1. Identification et priorisation des objectifs
2. Identification des actions à poser pour l'atteinte des objectifs
3. Identification des différents porteurs
4. Publicisation de la politique
5. Mise en œuvre
6. Suivi

Les familles ont été appelées à se prononcer sur différents aspects de la vie à Saint-Pacôme.

Les principaux thèmes abordés étaient :

L'administration municipale, la sécurité et les transports, l'habitation et les services de proximité, l'environnement et la qualité du milieu, les loisirs, la culture et les sports, ainsi que la vie communautaire.

Au cours des prochains mois, par l'entremise du Pacômien, vous seront présentées, des portions des résultats de ce sondage. Veuillez noter que ces résultats ont fait l'objet d'une présentation publique le 16 mars 2011, à la Salle communautaire de la Municipalité de Saint-Pacôme.

POLITIQUE MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS

Parallèlement au renouvellement de la politique familiale, le Comité village en santé travaille à la mise sur pied d'une première politique Municipalité amies des aînés (MADA).

Cette politique vise à accroître la qualité de vie des aînés, par l'identification de leurs besoins en matière de sécurité, de services, de loisirs et de vie communautaire.

Afin d'initier les démarches vers l'adoption d'une telle politique, le Comité village en santé doit s'entourer d'un comité formé d'aînés demeurant à Saint-Pacôme.

Recherchés :

Aînés intéressés à s'impliquer pour accroître la qualité de vie des aînés par la mise sur pied d'une politique MADA.

Contactez :

Mathilde C. Loiselle
Agente de développement
Municipalité de Saint-Pacôme

Tél. : 418-852-2356
develop-stpacome@bellnet.ca

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE POUR 2010 À 2013

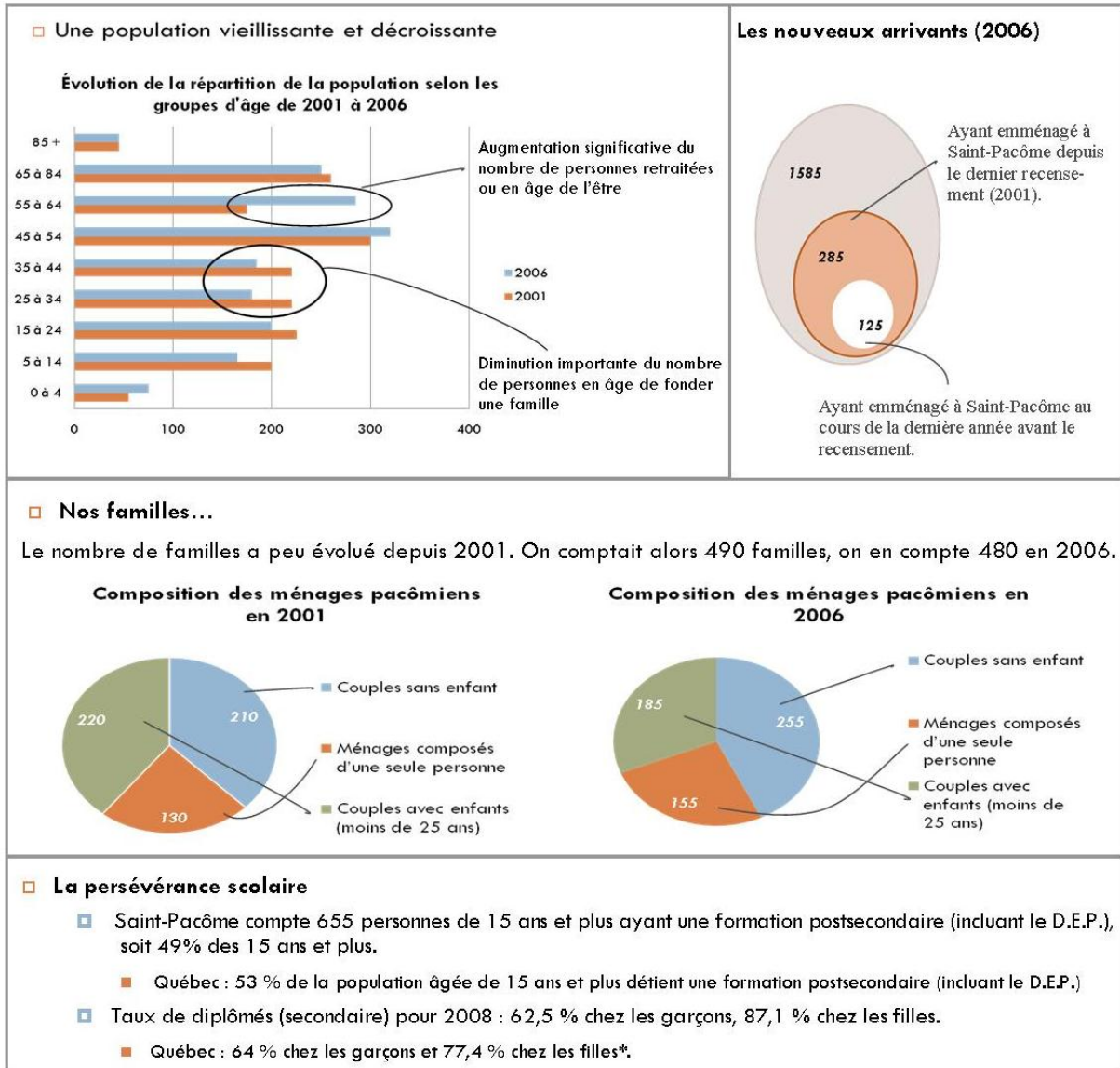
- PREMIÈRE PARTIE : PORTRAIT MUNICIPAL



Comité Village en santé

La première étape vers le renouvellement ou la mise sur pied d'une politique familiale consiste en l'évaluation globale de diverses composantes qui caractérisent notre Municipalité.

Un tel portrait ayant déjà été dressé en 2006, il nous est aujourd'hui possible de comparer l'évolution de certains critères. Ceux-ci, donnent une idée des facteurs auxquels il serait important de s'attarder; par exemple, la démographie et le vieillissement de la population.



Sources :

Statistique Canada. 2007. Saint-Pacôme, Québec (Code2414070) (tableau). Profils des communautés de 2006, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 13 mars 2007.

[en ligne] <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F> (site consulté le 13 janvier 2011).

Statistique Canada. 2002. Saint-Pacôme, Québec (Code2414070) (tableau). Profils des communautés de 2001. Diffusé le 27 juin 2002. Date de modification : 2005-11-30. No. 93F0053XIF au catalogue de Statistique Canada.

[en ligne] <http://www12.statcan.ca/english/Profil01/CP01/Index.cfm?Lang=F> (Consulté le 13 janvier 2011).

* Commission scolaire Kamouraska, Rivière-du-Loup, *Le CS en chiffres*, février 2010, [en ligne]

<http://web.cskamoulop.qc.ca/ressources/rapportannuel/pdf2008-2009/csenchiffres.pdf>, (page consultée le 14 mars 2011).



La Fête des voisins sera de retour à Saint-Pacôme en 2011 !

Le samedi **4 juin 2011**, voisins et voisines seront invités à s'unir pour organiser des Fêtes des voisins à leur image.

Déjà bien implantée à Saint-Pacôme, la Fête des voisins est unique en son genre par son mode d'organisation : *par et pour son voisinage*. BBQ, brunch, pique-nique... à vous d'imaginer la couleur que prendra votre Fête des voisins !

La Fête des voisins, c'est l'occasion pour vous de tisser des liens, de renforcer le sentiment d'appartenance et la coopération entre voisins, de créer, innover, partager.

Les personnes intéressées à organiser une Fête dans leur voisinage peuvent se présenter aux bureaux de la municipalité pour obtenir le matériel promotionnel nécessaire (ex. cartes d'invitation, affiches, etc.). Aussi, si vous inscrivez votre Fête avant le 25 mai prochain, vous inciterez d'autres voisins à s'organiser, et courrez la chance de gagner de nombreux prix !

Pour inscrire une Fête : <http://www.fetedesvoisins.qc.ca/inscription.html>.



Les 23 et 24 juin 2011, c'est à Saint-Pacôme qu'on célèbre !

Encore une fois cette année, Saint-Pacôme sera de la partie pour célébrer la Fête nationale du Québec les 23 et 24 juin prochains.

Une équipe composée de bénévoles dynamiques du milieu s'affaire actuellement à la mise sur pied d'une programmation des plus festives pour célébrer l'occasion !

En prévision de ces événements, le comité organisateur invite les personnes qui seraient intéressées à s'impliquer, soit dans l'organisation des célébrations, ou encore, sur le terrain, à communiquer avec l'agente de développement, Mathilde C. Loiselle, au 418-852-2356 ou par courriel, à develop-stpacome@bellnet.ca.

La programmation officielle des célébrations vous sera communiquée sous peu.



Capsule verte

" Feuilles brillantes " : Frottez les feuilles de vos plantes avec l'intérieur d'une peau de banane, elles brilleront en plus d'être propres.





Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Le gouvernement du Québec a adopté, en juillet 2010, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Essentiellement, son application vise à réduire les risques de noyade, particulièrement chez les jeunes enfants de moins de 5 ans, et ce, en contrôlant et protégeant l'accès aux piscines résidentielles. Le Règlement contient

les normes qui ont trait aux installations incluant la piscine, l'enceinte devant protéger l'accès à la piscine ou les équipements liés au fonctionnement de celle-ci.

Depuis le 22 juillet 2010, date de son entrée en vigueur, tout propriétaire qui achète une piscine doit mettre en place les dispositions prévues par le nouveau Règlement, sans quoi il sera passible d'une infraction en vertu de la loi.

- Première infraction: amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 700 \$
- Récidive: amende d'au moins 700 \$ et d'au plus 1000 \$

Application du règlement

Seules les propriétaires qui installe ou remplace une piscine après le 22 juillet sont assujettis à respecter le règlement à l'exception de ceux dont la piscine a été acquise avant cette date si, et seulement si, cette piscine est installée au plus tard le 31 octobre 2010. Le règlement concerne « tout bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade dont la profondeur est de 60 centimètres ou plus et qui n'est pas visé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (R.R.Q., c.S-3, r.3) à l'exception d'un bain à remous ou d'une cuve thermique (spa) lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres. »

- Piscine creusée
- Piscine hors terre
- Piscine semi-creusée
- Piscine démontable (paroi souple, gonflable ou non)

Pouvoir et rôle des municipalités

Les municipalités ont la responsabilité de veiller au respect du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Elles ont le pouvoir de faire appliquer un règlement dont les normes sont plus sévères que celles adoptées par le règlement provincial, pourvu qu'elles soient compatibles. Les citoyennes et les citoyens doivent donc se référer aux autorités compétentes de leur municipalité pour connaître les règles en vigueur.

Le citoyen devra demander un permis à sa municipalité locale afin de construire, installer ou remplacer une piscine ou pour ériger une construction donnant ou empêchant l'accès à une piscine. La personne qui aura obtenu un permis pour l'installation d'une piscine démontable ne sera pas tenue de faire une nouvelle demande pour la réinstallation de cette piscine au même endroit et dans les mêmes conditions.

Exigences du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Enceinte

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte donc être fermée sur tous les côtés. Un mur de la résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre;
- empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- la porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Une haie ou des arbustes ne constituent pas une enceinte.

Exception à l'obligation d'entourer une piscine d'une enceinte

La paroi rigide d'une piscine hors terre qui atteint 1,2 mètre de hauteur - ou la paroi souple d'une piscine démontable (gonflable ou autre) qui atteint 1,4 mètre de hauteur - peut tenir lieu d'enceinte si l'accès à la piscine s'effectue par l'un des moyens suivants :

- une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- une échelle ou plateforme dont l'accès est protégé par une enceinte telle que définie ci-dessus;
- une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus.

Mesures temporaires

Une enceinte temporaire, ou toute autre mesure visant à contrôler l'accès à la piscine peut être nécessaire durant l'exécution de travaux nécessitant l'obtention d'un permis. Ces mesures temporaires peuvent remplacer les mesures de contrôle d'accès prévues au Règlement pourvu que les travaux soient exécutés dans un délai raisonnable.

Particularité de la piscine creusée ou semi-creusée

La piscine creusée ou semi-creusée doit également être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

Pour plus d'informations : mapiscinesecuritaire.com

Une fin de saison sous le soleil

Infolettre no. 3, avril 2011

C'est par un temps magnifique que la 49^e saison de ski a pris fin, à Saint-Pacôme, le 3 avril dernier.

Les plus courageux d'entre vous ont même pu dévaler les pentes en tenue estivale !



Un des nombreux skieurs à profiter de la glisse printanière... en shorts !

C'est donc une saison forte en émotions et en festivités qui vient de prendre fin. Plus d'une quinzaine d'événements sportifs et rassembleurs ont eu lieu à la Station Plein air cette saison.

La saison s'est soldée par une soirée poulet BBQ qui a attiré plus de 130 personnes. Aux dires de certains, l'odeur de poulet embaumait tout le village...



« C'est par un temps magnifique que la 49^e saison de ski a pris fin, à Saint-Pacôme, le 3 avril dernier. »

Retour sur les Classes neiges

Qu'est-ce qu'une classe neige ? :

Classe neiges est le nom donné aux visites des écoles environnantes à la Station plein air.

Quand les classes neiges ont-elles lieu ? :

Ces Classes neiges ont généralement lieu en semaine, en dehors des heures normales d'ouverture.

Combien d'écoles ont-elles visité la Station cette saison ? :

Au total, vingt-deux écoles ont visité la Station depuis janvier, pour un total de plus de 2000 jeunes.

Les jeunes qui visitent la Station lors de ces classes ont-ils accès à des séances d'initiation ?

Une dizaine de vétérans bénévoles sont sur place lors des Classes neige pour accueillir les jeunes. Cette saison, les bénévoles de la Station ont donné 96 heures d'initiation au ski, à 575 élèves !

Lors de ces Classes neiges, la Station est-elle ouverte au public ?

Lors des Classes neiges, la Station est ouverte au public au coût de 10 \$ pour l'accès aux remontées de ski.

L'École de ski Le Virage, une saison exceptionnelle !

Dans le cadre des sessions de cours de groupe, l'École de ski Le Virage a initié, cette saison, près d'une cinquantaine de jeunes au ski ou à la planche à neige !

L'évaluation de ces cours par les parents s'avère très positive. Si un niveau supérieur est offert, une forte majorité d'entre eux souhaitent réinscrire leur enfant pour la saison prochaine. Certains projettent même d'initier leurs plus petits !

Un beau succès pour l'École de ski cette saison.

Félicitations aux moniteurs et monitrices pour ces cours !



La Station Plein air célébrera son 50^e anniversaire en 2012 !



En 1962, la Station Plein air Saint-Pacôme ouvrait ses portes à la population du Kamouraska. Cinquante ans ont passé, et la Station Plein air représente toujours un lieu de rassemblement privilégié pour nos familles.



C'est sous le thème « *Cinquante ans d'histoire* » que sera célébré l'an prochain le 50^e anniversaire de la Station. Un comité est actuellement au travail pour préparer une saison de ski très animée et riche en souvenirs.

Retrouvailles, 24 heures de ski, compétitions et plus encore sont au programme. Les détails vous seront transmis sous peu.

Nous avons déjà hâte de tous vous revoir !

○ Merci à tous pour cette belle saison. ○

○ L'équipe de la Station vous souhaite une très belle saison estivale. ○

○ Au plaisir de vous revoir l'an prochain ! ○



À Saint-Pacôme, il y a...



**d'ARBRE
EN
ARBRE**
TREEGO

...et puis aussi
le club de golf, la pêche au saumon
les sentiers pédestres, le circuit patrimonial
et les Pacômien!



Station plein air Saint-Pacôme 35, rue Caron
418-857-2430 • www.stationpleinair.com • www.arbreenarbre.com

WWW.ST-PACOME.CA

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 1^{er} et 22 mars 2011

048.03.11 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 1^{er} mars 2011 soit accepté tel que présenté.

049.03.11 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} FÉVRIER 2011

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2011 soit adopté tel que présenté.

051.03.11 SALAIRES 2011 – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE selon une étude sur la rémunération salariale dans les municipalités du Québec de moins de 3000 habitants, les employés de la municipalité de Saint-Pacôme ont un écart salarial par rapport à la moyenne provinciale;

ATTENDU QUE les employés de Saint-Pacôme ont effectué une demande d'ajustement au conseil municipal de Saint-Pacôme pour un rattrapage salarial;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le rattrapage salarial par rapport à la moyenne provinciale s'effectue sur une période de 5 ans;

QUE l'augmentation salariale pour 2011 soit selon l'indexation du coût de la vie de 2010, soit un taux de 1.9%;

QUE les augmentations salariales soient rétroactives au premier janvier 2011 selon le tableau suivant :

	Rattrapage salarial	Augmentation annuelle	Total
Adjointe administrative	3.014%	1.9%	4.914%
Journaliers	4.300%	1.9%	6.200%
Journalier-Opérateur #1	2.972%	1.9%	4.872%
Journalier-Opérateur #2	3.870%	1.9%	5.770%
Opérateur			
Aqueduc/Égouts	1.000%	1.9%	2.900%
Directeur général	3.014%	1.9%	4.914%
Agente de développement	0.000%	1.9%	1.900%
Employés temps partiel	0.000%	1.9%	1.900%

052.03.11 ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS – PROJET LOI 59

ATTENDU QU'une municipalité régionale de comté peut soumettre une demande à la Commission de la protection du territoire agricole pour déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourrait être implantées en zone agricole;

ATTENDU QU'un îlot déstructuré doit être situé dans un regroupement d'au moins 4 résidences déjà existantes en zone agricole;

ATTENDU QUE la construction de résidences peut être autorisée sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole et être située dans des secteurs identifiés au schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU QUE M. Simon Faucher, aménagiste adjoint et géomaticien à la MRC de Kamouraska, nous présente le projet préliminaire des îlots déstructurés pour notre Municipalité;

ATTENDU QUE le plan de M. Simon Faucher nous présente 12 îlots potentiels pour notre Municipalité pour quarante (40) résidences potentielles;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter le projet préliminaire présenté par M. Simon Faucher en demandant des modifications pour les îlots numéro 35, 36 et 99.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet préliminaire présenté par M. Simon Faucher en demandant les modifications nécessaires pour les îlots numéro 35, 36 et 99.

053.03.11 DÉLIMITATION RUE OUELLET ET RUE PAQUET

ATTENDU QU'un plan de développement domiciliaire a été déposé par M. Raymond Ouellet pour le prolongement de la rue Ouellet et de la rue Paquet ;

ATTENDU QUE la rue Ouellet se prolonge en tournant vers le nord-est jusqu'à la rue Paquet dans son intersection avec la rue Paquet et la rue Paquet tournera à une intersection vers le nord pour s'arrêter à la rue Ouellet tel que démontré par un plan fourni par le promoteur, M. Raymond Ouellet;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter ce plan de délimitation de la rue Ouellet et de la rue Paquet;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le plan tel que présenté.

054.03.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE TRANSPORT PIERRE DIONNE

ATTENDU QUE M. Pierre Dionne désire faire un agrandissement à son garage situé au 41 rue du Parc Industriel;

ATTENDU QUE la marge de recul arrière doit être de 10 mètres dans la zone industrielle;

ATTENDU QUE l'agrandissement que veut faire M. Dionne laisserait une marge de recul arrière de 8,77 mètres;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation mineure à M. Pierre Dionne pour son projet d'agrandissement proposé;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement, à émettre le permis d'agrandissement.

055.03.11 FÉLICITATIONS MME JULIE LÉVESQUE – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

ATTENDU QUE le Réseau québécois de Villes et Villages en santé est une association qui a vu le jour en 1990 et qui regroupe près de 200 municipalités représentant plus de 70% de la population québécoise;

ATTENDU QU'il a pour mission de promouvoir et de soutenir, à travers tout le Québec, le développement durable de milieux de vie sains;

ATTENDU QUE Mme Julie Lévesque vient d'être nommée coordonnatrice générale du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à

l'unanimité des membres présents de présenter toutes nos félicitations à Mme Julie Lévesque pour sa nomination au poste de coordonnatrice générale du Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

056.03.11 APPUI AU COMITÉ DES FÊTES

ATTENDU QUE plusieurs organismes de notre municipalité fêtent leur anniversaire de fondation cette année;

ATTENDU QU'un comité organisateur pour les fêtes a été formé;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer le comité organisateur des fêtes dans ses demandes de subventions.

057.03.11 ENTÉRINER LES MEMBRES AU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE lors de la rencontre du Comité de développement tenue le 22 novembre 2010, l'élection des membres officiers a eu lieu;

ATTENDU QUE M. Réjean Pelletier occupe depuis ce jour le poste de président, Mme Marie Marchand le poste de vice-présidente, Mme Éliane Vincent le poste de secrétaire-trésorière, Mme Martine Tanguay, M. Robert Bérubé et M. Claude Robitaille les postes d'administrateurs, M. Gervais Lévesque et M. Daniel Jean représentent la Municipalité de Saint-Pacôme à ce comité;

ATTENDU QUE deux (2) postes sont encore à combler au sein du Comité de développement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner la nomination des membres du Comité de développement tel que proposée.

058.03.11 SYSTÈME D'ALARME – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'installation d'un système d'alarme à la bibliothèque municipale doit se faire le plus rapidement possible;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées aux compagnies suivantes :

* Taxes incluses

Soumissionnaires	Installation	Frais annuels	Total 3 ans
ADT	1 337.48 \$	415.87 \$	2 585.09 \$
Alarmes Clément Pelletier	1 521.49 \$	327.36 \$	2 503.57 \$
Alarmes Microcom	1 999.38 \$	259.08 \$	2 776.62 \$
Alarmes Top Vision	1 566.47 \$	170.89 \$	2 079.14 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la

soumission d'Alarmes Top Vision au coût de mille sept cent trente-sept dollars et trente-six cents (1 737,36 \$) soit acceptée.

059.03.11 ENTÉRINER LA DEMANDE DE COMMANDITE DE MME LAURIE DIONNE

ATTENDU QUE Mme Laurie Dionne, coordonnatrice du local des jeunes, nous présente une demande d'aide financière pour un projet d'intervention hors Québec;

ATTENDU QUE Mme Laurie Dionne, étudiante à l'UQAR en enseignement et en adaptation scolaire et sociale, et qu'un groupe de 7 étudiantes réaliseront un stage éducatif au Togo en Afrique d'une durée d'un mois;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner une commandite de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à Mme Laurie Dionne pour l'aider dans le financement de son stage.

060.03.11 ROGERS SANS-FIL – LOCATION D'UN ESPACE DE TERRAIN

ATTENDU QUE Rogers cherche présentement à améliorer la qualité de son réseau de téléphonie et d'internet sans fil dans la région de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE Rogers a identifié le secteur à proximité de nos bassins d'épuration comme étant un endroit qui lui permettrait de répondre à ses objectifs d'amélioration de son réseau de téléphonie et d'internet sans fil;

ATTENDU QUE Rogers propose de louer de l'espace au sol, sur le terrain appartenant à la Municipalité pour l'installation d'une structure d'antennes et d'un abri d'équipement de télécommunication;

ATTENDU QUE Rogers paierait à la Municipalité de Saint-Pacôme un loyer de cinq cents dollars (500,00 \$) par mois plus la TPS et la TVQ applicables pour les 5 premières années avec une augmentation du loyer selon le taux du marché pour les périodes supplémentaires;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre proposée par Rogers pour une période fixe de 5 ans, et ce, après avoir fait les vérifications auprès d'une firme spécialisée afin de s'assurer que cela ne causera pas de problème au niveau de la télémétrie et aux conduites.

061.03.11 ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA FABRIQUE DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme procède à l'acquisition de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Pacôme, au moyen d'un acte de cession, de la parcelle de terrain suivante, et ce, sans garantie :

Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pacôme, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro QUATRE

CENT UN (ptie 401) du cadastre officiel PAROISSE DE SAINT-PACÔME, dans la circonscription foncière de Kamouraska, de figure irrégulière, mesurant à la mesure métrique et bornée comme suit : vers le Nord-Ouest à une autre partie du lot 401, à la rue St-Louis, mesurant le long de cette limite six mètres et quarante-huit centièmes (6,48 m); vers le Nord-Est en partie au lot 401-2 et en partie à une autre partie du lot 401 à M. Réal Gagnon, mesurant le long de cette limite quarante-cinq mètres et cinquante et un centième (45,51 m); vers le Sud-Est à une autre partie du lot 401 à M. Réal Gagnon, mesurant le long de cette limite sept mètres et trente-deux centièmes (7,32 m); et vers le sud-ouest en partie à une autre partie du lot 401 à M. Réal Gagnon, en partie au lot 401-3 et en partie à une autre partie du lot 401 au cédant, mesurant le long de cette limite successivement trois mètres et quatre-vingt un centième (3,81 m), trente-six mètres et vingt-sept centièmes (36,27 m) et cinq mètres et quarante et un centième (5,41 m). Sans bâtisse dessus construite, avec toutes les circonstances et dépendances.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ladite cession soit consentie à titre gratuit, et ce pour des fins de rue publique;

QUE ledit immeuble est libre et quitte de toute charge, hypothèque, privilège ou redevance quelconque;

QUE la prise de possession soit en date de la signature de l'acte de cession;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, à signer ledit acte de cession, et généralement faire le nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

062.03.11 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Sylvain Dubé soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2011 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

063.03.11 RANG DE LA CANELLE – TRACAGE DE LIGNES

ATTENDU QUE Marquage et Traçage du Québec inc. nous offre ses services pour le traçage de lignes dans notre Municipalité;

ATTENDU QUE le traçage de lignes n'a pas été fait suite à l'asphaltage du rang de la Canelle;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Marquage et Traçage du Québec inc. de nous faire une soumission pour le traçage des lignes

dans le rang de la Canelle sur une distance de 3.6 kilomètres.

064.03.11 CLUB DE COMPÉTITION CÔTE DES CHATS – DEMANDE DE COMMANDITE

ATTENDU QUE le Club de compétition Côte des Chats sollicite notre générosité pour garantir la continuité de leur organisation;

ATTENDU QU'il est nécessaire que l'on puisse donner à notre jeunesse la possibilité de participer à des activités leur permettant de se développer et de vivre des expériences dont ils se souviendront toute leur vie;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cent dollars (100,00 \$) au Club de compétition Côte des Chats afin de leur permettre d'offrir à nos jeunes du Kamouraska une activité saine et enrichissante.

065.03.11 PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DES COURS D'EAU

ATTENDU QUE selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

ATTENDU QUE selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

ATTENDU QUE les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Claude Paradis, employé municipal soit la personne désignée et qu'elle demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Claude Paradis afin d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

066.03.11 SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA – PARTICIPATION 2011

ATTENDU QUE le Symposium de Peinture du Kamouraska a un rayonnement à l'extérieur de la région du Kamouraska;

ATTENDU QUE certains artistes viennent à Saint-Pacôme, récupérer des paysages de la Municipalité et de notre patrimoine qui sont vus à travers leurs œuvres;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder, comme par les années passées, à l'achat d'une peinture d'une valeur de cinq cents dollars (500,00 \$) incluant l'encadrement lors de la tenue de l'événement en 2011 du Symposium de Peinture du Kamouraska.

067.03.11 RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Marc Bélanger responsable de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2011, la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une personne responsable de la bibliothèque auprès du C.R.S.B.P..

068.03.11 RÉSEAU BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT – REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Carmelle Fortin à titre de représentante municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2011, la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P..

069.03.11 DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES

ATTENDU QUE nous recevons de nombreuses plaintes de la part des citoyens concernant le déneigement de nos rues municipales;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de demander à Transport Pierre Dionne d'intervenir auprès de ses conducteurs et opérateurs de machinerie de déneigement de faire preuve de plus de vigilance et de prudence lors du déneigement de nos rues municipales et de respecter les propriétés privées, clôtures, arbres et autres.

070.03.11 TECHNICIENNE EN LOISIRS INTERMUNICIPAL -

ATTENDU QUE le projet de redynamisation en loisirs intermunicipal mis de l'avant par Kamouraska en forme, auquel participent les Municipalités de Saint-Gabriel-Lalement, Mont-Carmel et Saint-Pacôme permettra d'augmenter l'offre de loisirs pour les jeunes de 0 à 17 ans des trois municipalités ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est la municipalité fiduciaire dans ce dossier et que des ententes précises ont été prises entre les trois (3) municipalités concernées ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à

l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée aux Municipalités de Mont-Carmel et de Saint-Gabriel-Lalement leurs parts pour le paiement de la technicienne en loisirs soient effectuées en trois (3) versements, soit en avril, juillet et octobre.

071.03.11 HYDRO-QUÉBEC – INTÉRÊTS SUR ÉCHÉANCE

ATTENDU QU'Hydro-Québec nous transmet une facture de deux cent treize dollars et soixante-trois cents (213,63 \$) pour des intérêts sur une facture dans le cadre du projet de réfection du rang de la Canelle;

ATTENDU QUE les délais pour le déplacement des fils par Hydro-Québec dans le dossier de réfection du rang de la Canelle ont été très longs et non justifiés;

ATTENDU QUE ce retard d'Hydro-Québec a causé à la Municipalité de Saint-Pacôme de nombreux inconvénients, comme un retard très important dans les travaux ainsi que des frais supplémentaires pour l'exécution desdits travaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que cette facture d'Hydro-Québec pour des intérêts sur échéance au montant de deux cent treize dollars et soixante-trois cents (213,63 \$) ne soit pas payée et que cette résolution soit transmise à Hydro-Québec.

074.03.11 MODIFICATION RÉSOLUTION 154.04.10 (STATION PLEIN AIR)

ATTENDU QUE pour répondre aux exigences du comité d'analyse du FDMK et du Pacte rural;

ATTENDU QUE les recommandations du comité ont été entérinées par une résolution de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la Municipalité a répondu à toutes les exigences de la MRC sauf pour l'absorption du déficit d'opération 2010 de l'activité Arbre en Arbre;

ATTENDU QUE des décisions ont été prises et d'autres sont à venir, comme éliminer la basse saison, car cette dernière n'était pas rentable pour les opérations d'Arbre en Arbre;

ATTENDU QUE les coupures de soixante-cinq mille dollars (65 000,00 \$) en ressources humaines ont été faites par la Station Plein Air par l'abolition du poste de directeur général, la coupure d'un temps plein annuel et un temps plein saisonnier pour le poste de journalier de maintenance;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a attribué certaines tâches à son directeur général, son agente de développement et à un journalier en période estivale prioritairement pour l'entretien du site;

ATTENDU QUE le plan de redressement proposé par la SADC et le CLD en collaboration la MRC et la Municipalité de Saint-Pacôme est concluant de par les états

financiers déposés par MALETTE avec des surplus de :

39 767,00 \$ pour 2008

5 160,00 \$ pour 2009

29 596,00 \$ pour 2010

ATTENDU QU'il est prévu en date du 31 janvier 2011 un surplus approximatif à la fin de l'année financière de deux mille deux cent quarante-quatre dollars (2 244,00 \$) pour d'Arbre en Arbre;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage à absorber le déficit d'Arbre en Arbre s'il y a lieu.

075.03.11 PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA STATION PLEIN AIR

ATTENDU QUE la Station Plein Air de Saint-Pacôme est en attente de paiements de différents bailleurs de fonds;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à la majorité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme verse les cotisations d'avril, mai, juin et juillet immédiatement soit un montant de treize mille trois cent trente-trois dollars et trente-deux cents (13 333.32\$).

076.03.11 OFFRE DE SERVICES, MADAME LISE DUBÉ (HUIS CLOS)

Suite à une discussion à huis clos, il est :

ATTENDU QUE le bureau municipal a des espaces limités;

ATTENDU QUE la conservation des documents nécessite un important élagage afin de diminuer la quantité conservée et par conséquent les espaces de rangement;

ATTENDU QU'un important travail doit être fait au niveau de notre système de classement;

ATTENDU QUE Mme Lise Dubé nous transmet une offre de services afin de procéder à une mise à jour de notre classement et des documents archivés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QU'une décision soit prise ultérieurement quant à l'offre de services de Mme Lise Dubé;

QUE le directeur général soit autorisé à se procurer une version plus récente du calendrier de conservation auprès de la Fédération québécoise des Municipalités ou de l'Association des directeurs municipaux du Québec;

077.03.11 DOSSIER SÉBASTIEN TIRMAN RUE WILLIAM (HUIS CLOS)

Suite à une discussion à huis clos, il est :

ATTENDU QUE M. Sébastien Tirman, propriétaire du 189 rue William, est à vérifier la possibilité de déplacer sa maison;

ATTENDU QUE l'achat par la Municipalité de Saint-Pacôme d'une parcelle de terrain appartenant à M. Sébastien Tirman pourrait permettre l'élargissement de la rue William à cet endroit;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le maire, M. Gervais Lévesque, soit mandaté pour négocier avec M. Sébastien Tirman pour l'achat d'une parcelle de terrain dans l'éventualité où M. Tirman déplacerait sa maison.

078.03.11 DEMANDE CLUB OPTIMISTE

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme fête cette année son 25^e anniversaire;

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme tiendra un souper 25^e anniversaire le 21 mai prochain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme offre le vin d'honneur pour ce souper 25^e anniversaire du Club Optimiste de Saint-Pacôme jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$).

079.03.11 PARTICIPATION FINANCIÈRE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la bibliothèque Mathilde Massé est un atout majeur dans la qualité de vie des résidents de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la bibliothèque a constamment besoin de renouveler son inventaire de livres;

ATTENDU QU'UN montant de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) a été approuvé dans le budget de la Municipalité de Saint-Pacôme pour l'exercice financier 2011 afin d'acquérir des livres pour la bibliothèque et pour son fonctionnement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le versement de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) soit effectué auprès de la bibliothèque Mathilde Massé par la Municipalité de Saint-Pacôme.

080.03.11 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec 2011 est organisée par la Municipalité de Saint-

Pacôme en collaboration avec des organismes du milieu;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Mme Mathilde Loiselle, agente de développement, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2011 pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

081.03.11 CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire impose à toutes les municipalités du Québec d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux avant le 2 décembre 2011;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des Municipalités a publié un modèle de code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme mandate le directeur général, M. Frédérick Lee, pour la rédaction d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en fonction du modèle de la FQM et que celui-ci soit adopté lors d'une séance ultérieure.

082.03.11 PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR 2010-2011

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que le projet « Journées Boules de Neige » répond aux normes du programme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'agente de développement, Mme Mathilde Loiselle, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière de cinq cents dollars (500,00 \$) auprès de l'URLS du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2010-2011 pour le projet « Journées Boules de Neige ».

083.03.11 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h29.



Services
Kam-Aide inc.

POUR LA FÊTE DES MÈRES, OFFREZ-LUI UN RÉPIT DOMESTIQUE...

FAITES PLAISIR À MAMAN OU GRAND-MAMAN, OFFREZ-LUI
UN CERTIFICAT-CADEAU DES **SERVICES KAM-AIDE INC.**

SERVICES KAM-AIDE PROPOSENT DES SERVICES D'ENTRETIEN **MÉNAGER RÉGULIER** OU
DE **GRAND MÉNAGE** À DES TAUX CONCURRENTIELS ET SELON DES HORAIRES FLEXIBLES.

INFORMEZ-VOUS SANS TARDER !

POUR TOUTE LA MRC DE KAMOURASKA,
COMPOSEZ DÈS MAINTENANT LE **856-5636**.

Petits résidus de « pitou »!

Avec le retour du beau temps, plusieurs personnes recommencent à prendre de belles marches avec leurs animaux domestiques. Dernièrement, nous avons remarqué que



certains chiens-chiens se sont laissés aller sur la voie publique et que leurs maîtres n'ont pas pris le temps de ramasser ces résidus. En vertu du règlement municipal numéro 150, nous vous rappelons que c'est un acte de civisme que de ramasser le crottin de votre chien. Toute infraction à ce règlement peut entraîner des dispositions pénales de 100,00 \$ à 2 000,00 \$. Toujours selon le règlement numéro 150, nous vous invitons aussi à garder vos animaux en laisse lors de vos promenades dans les rues de notre municipalité.

Règlement numéro 150 – Règlement concernant les animaux

Article 21 Les faits, circonstances, gestes et actes ci-après énoncés constituent des nuisances au sens du présent règlement, sont considérés comme des infractions et sont prohibés :

- a. **Le fait, pour un chien d'aboyer, de hurler ou de gémir de façon à troubler la paix et la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes.**

Depuis quelque temps, nous avons reçu plusieurs plaintes de citoyennes et citoyens concernant des chiens qui aboient et troublent la tranquillité dans notre village. Certains propriétaires de chiens ont reçu des lettres de la Municipalité leur demandant de voir à ce que leur animal de compagnie cesse d'aboyer. Dans certains cas, aucun résultat ne c'est fait entendre... Veuillez noter que cet article du règlement numéro 150 peut être régi par la Sûreté du Québec. Nous souhaitons que la situation soit réglée sous peu.

Souper B.B.Q.

Prévoyez dans votre agenda le 25e souper B.B.Q. de la Brigade de Rivière-Ouelle/Saint-Denis en collaboration avec la brigade de Saint-Pacôme/Saint-Gabriel qui aura lieu le 22 mai prochain. Comme par les années passées, nous aurons des coupons/tirages à vendre, qui pourront vous faire gagner de magnifiques prix. Le tout se déroulera à Rivière-Ouelle à la salle du tricentenaire au 111, rue de l'Église à 17 heures. Adulte : 12 \$ Enfant : 6 \$



Bienvenue à tous.

Christian Gagnon, directeur des incendies
Régie intermunicipale du Kamouraska Ouest

25 ans du Club Optimiste de Saint-Pacôme



C'était hier !... Et pourtant 25 ans se sont écoulés depuis la fondation du Club Optimiste de Saint-Pacôme en 1986... 25 ans de dévouement et d'implication auprès des jeunes de Saint-Pacôme et des environs.

Pour souligner cet anniversaire, le Club organise un « souper retrouvailles » suivi d'une soirée dansante au Complexe Albert-Royer le 21 mai 2011 à 18 heures.

Nous invitons toute la population de Saint-Pacôme à se joindre à nous en hommage à notre jeunesse en laquelle nous croyons et pour laquelle nous oeuvrons depuis toutes ces années. Une invitation spéciale est adressée à tous ceux et celles qui nous ont côtoyés en tant que membres et qui nous ont quittés. Nous gardons un bon souvenir de vous et serons très heureux de vous revoir.

Le coût du souper et de la soirée est de 25,00 \$ par personne. Vous pouvez réserver en contactant l'un des membres du Comité organisateur : Mme Lisette Lévesque : 418-852-2049, Mme Hélène Ouellet : 418-856-4206, M. Marcel Pelletier : 418-852-2143

Au plaisir de vous rencontrer le 21 mai prochain !

Optimistement vôtre,
Le Comité organisateur du 25e

Le Cercle de Fermières Saint-Pacôme



Tu aimerais apprendre à tricoter... Tu sais tricoter, mais tu as oublié les diminutions et les augmentations... Tu as besoin de conseil pour bloquer un travail avant de l'assembler... Tu as tout simplement le goût de rencontrer « des tricoteuses » comme toi et de partager tes connaissances... Alors vient nous rencontrer au local des Fermières les mardis 3, 17, 24 et 31 mai ainsi que les 7 et 14 juin à 19h30. Cette invitation s'adresse à tous et à toutes, membres et non-membres.



Pour t'inscrire ou pour plus de renseignements : Mme Marie Parent, présidente (852-1697)

Distribution d'arbres



C'est le samedi 14 mai prochain qu'aura lieu la distribution annuelle d'arbres auprès de la population de Saint-Pacôme. Les personnes intéressées doivent se présenter au garage municipal entre 10h00 et 13h00 pour se procurer les arbres. Mme Hélène Dore sera présente pour vous conseiller. Nous vous remercions de votre intérêt pour cette activité et nous vous encourageons à embellir notre municipalité.



Un peu d'histoire ...

l'Annexe XVII présente un extrait de la Revue Notre-Dame de janvier 2000 à savoir *Le franc-parler du Vieux Médée*. D'entrée de jeu il dit quand on n'est pas fier de ce qu'on sait, on ne montre rien. Quand on est jeune, il y a des choses qui nous marquent et par après, ça nous revient à tout propos. Il relate alors qu'un dimanche d'été, notre oncle avait attelé et il avait dit : Les enfants, je vais vous montrer quelque chose que vous n'avez pas par chez vous. Il nous avait amenés de La Bouteillerie jusqu'au village voisin. Il y parle de son oncle de La Bouteillerie pour qui Sainte-Anne-de-La-Pocatière sonnait comme une fierté. Et au dire du Vieux Médée, il avait bien raison. Il y avait vu là une école tellement grande que le village avait l'air de rien en comparaison. C'est comme si le monde qui vivait là s'était dit « On va bâtir une école dépareillée, comme ça, les jeunes des dix lieux à la ronde pourront venir apprendre ce qu'il y a de mieux. » Le Vieux Médée termine son texte en disant trouver le monde de La Pocatière bien chanceux d'avoir une si belle école. Parce que nous autres, tout ce qu'on avait, c'était notre petite école de rang...

Bientôt 50 ans de ski à Saint-Pacôme

Dans le cadre des fêtes du 50e anniversaire de fondation du centre de ski Côte des Chats de Saint-Pacôme, plusieurs personnes nous ont prêté des photos. Nous sommes donc à la recherche de l'identité de ces personnes et en quelle année la photo aurait été prise. Vous reconnaissez-vous?? Reconnaissez-vous quelqu'un de votre entourage?? Si oui, communiquez avec Mme Lise Dubé au 852-2340 ou encore par internet à lise.dub@videotron.ca



FOCUS

CALENDRIER

AVRIL

Vendredi 1^{er} avril

Soirée libre

Vendredi 8 avril

Nuit cinéma en pyjama

(1\$ par jeune)

19h à 20h : soirée libre

20h à 22h: film (comédie)

22h15 à 12h : film (action)

12h15 à 1h30: film (horreur)

Vendredi 15 avril

Soirée libre

Vendredi 22 avril

Bricolage financement

20h: confection de cartes artisanales, aimants pour frigidaire et boîtes décoratives.

Vendredi 29 avril

Twister à 20h30

(1 prix pour le gagnant et un autre prix de participation)

MAI

Vendredi 6 mai

Soirée: Jeux de société

- Cranium
- Jungle speed
- La fureur
- etc.

Vendredi 13 mai

Soirée libre

Vendredi 20 mai

Soirée thématique avec les travailleurs de rue à 20h (sujet à préciser)

Vendredi 27 mai

Bricolage financement

20h: confection de cartes artisanales, aimants pour frigidaire et boîtes décoratives.

JUIN

Vendredi 3 juin

Soirée libre

Vendredi 10 juin

Bricolage financement

20h: confection de cartes artisanales, aimants pour frigidaire et boîtes décoratives.

Vendredi 17 juin

Soirée spéciale cuisine

(horaire spéciale: 17h00 à 22h00)

- Entrée de saucisses au bacon

- Pizza

***inscription (voir les animatrices): 3\$ = faire la cuisine et souper inclus!!!**

Vendredi 24 juin

FERMÉ

BONNE SAINT-JEAN-BAPTISTE!

Pour de plus amples renseignements, tu peux venir chercher ton pamphlet au Focus à tous les vendredis de 19h à 23h. Dans ce pamphlet, tu pourras aussi être mis au courant de nos moyens de financement que nous comptons réaliser afin de faire une ou des sorties spéciales... Cependant, si tu veux y participer tu dois absolument contribuer à une ou des activités de financement!

FACEBOOK: Focus Saint-Pacôme

DATES À RETENIR

Mai 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3 Vidanges 1 20h Réunion du conseil	4 13h Fermières Atelier divers, finition, etc.	5 13h Âge d'or cartes	6 Vidange 2	7
8	9	10 Récupération 1	11 13h Fermières Couture chapeaux d'été	12 13h Âge d'or cartes	13 Récupération 2	14
15	16	17 Vidange 1	18 13h Fermières Tricot, crochet, bonnet et pattes pour bébé	19 13h Âge d'or cartes	20 Vidange 2	21
22	23 Fête des Patriotes Bureau municipal fermé	24 Récupération 1	25 13h Fermières Atelier divers	26 13h Âge d'or cartes	27 Récupération 2	28 Âge d'or - danse
29	30	31 Vidange 1	HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les mardis de 18h30 à 20h30 Les dimanches de 10h00 à 12h00 Téléphone 418-315-0579			

ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de mai

Marie-Paule Tardif	1	André Dionne	12	Rénald Bérubé	21
Géraldine Lévesque	1	Eloy Soucy	16	Denis Dionne	22
Janette Chamberland	3	Denis Laboissonnière	16	Jocelyn Lévesque	24
Pâquerette Lévesque	5	Clorilda Lévesque	16	Johanne Dubé	26
Andrée Ratté	9	René Royer	16	Jeannine Dubé	31
Georgette Lévesque	11	Jocelyne D. Pelletier	16	Yvon Lamarre	31
Cyril Dubé	11	Roger Bérubé	19		
Martin Fournier	12	Raymond Laboissonnière	21		

Rappel sur l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public



La période d'arrosage réglementée s'étend du 15 mai au 15 octobre et les heures permises, pour les pelouses, sont de 19h00 à 22h00 tout dépendant de votre numéro civique :



Lundi, mercredi et vendredi : numéros civiques PAIRS
Mardi, jeudi et samedi : numéros civiques IMPAIRS



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social
7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812